

Conseil de sécurité

Distr. générale
8 janvier 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 janvier 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre datée du 19 décembre 2012 (S/2012/954), dans laquelle j'informais le Président du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, et sur la réponse de celui-ci, en date du 21 décembre 2012 (S/2012/955), dans laquelle il prenait note de mon intention de continuer de financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte au moyen de ressources prélevées sur le budget ordinaire. Dans le même esprit, je souhaite, par la présente, vous informer des réalisations et activités les plus récentes de la Commission mixte.

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mixte pour faciliter l'application de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant le différend frontalier et territorial entre le Cameroun et le Nigéria. En usant de mes bons offices et avec le concours du Secrétariat de l'ONU, je n'ai cessé d'œuvrer à l'application de l'arrêt de la Cour.

La Commission mixte a pour mandat d'appuyer la démarcation de la frontière terrestre et le tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction, de régler la situation des populations concernées et de recommander les mesures de confiance à prendre. Les progrès accomplis à ce jour dans l'application de l'arrêt de la Cour sont les suivants : retrait du Nigéria et transfert de juridiction au Cameroun dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la presqu'île de Bakassi (processus amorcé en juin 2006 et achevé en août 2008); tracé de la frontière maritime (mai 2007); et fin du régime spécial de transition quinquennal instauré en application de l'Accord de Greentree, en juin 2006, et plein exercice par le Cameroun de ses droits souverains sur la zone de Bakassi (août 2013). Elle a également approuvé l'ensemble des recommandations que le Groupe de travail sur la frontière maritime avait formulées, y compris les dispositions relatives à la coopération transfrontière concernant les gisements d'hydrocarbures situés de part et d'autre de la frontière maritime (mars 2011).

Au cours de l'année 2013, la Commission mixte a continué de faire avancer ce processus, notamment en aidant à maintenir le dialogue et la communication entre les deux pays. L'avancée la plus marquante a été la fin, le 14 août 2013, du régime spécial de transition quinquennal dans la zone de Bakassi, qui avait été instauré en application de l'Accord de Greentree. Cela a été confirmé dans une déclaration commune adoptée et signée par les chefs des délégations camerounaise et nigériane et mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et chef du Bureau éponyme à

14-20265 (F) 100114 100114





l'issue de la vingt-troisième et dernière réunion de la Commission de suivi mise en place pour contrôler l'application de l'Accord, tenue à Genève les 21 et 22 octobre 2013. Le Cameroun exerce désormais pleinement ses droits souverains sur la totalité de la zone de Bakassi, comme le prévoyait l'Accord. Les relations diplomatiques et économiques entre le Cameroun et le Nigéria n'ont cessé de s'améliorer et un certain nombre d'avancées s'en sont suivies, notamment le paraphage d'un projet d'accord-cadre sur l'exploitation conjointe des ressources en hydrocarbures qui sont situées de part et d'autre de la frontière maritime des deux pays. Un rapport d'ensemble sur les travaux menés par la Commission de suivi depuis sa création en juillet 2006 est en cours d'établissement.

À la trente et unième session de la Commission mixte, qui s'est tenue à Yaoundé les 25 et 26 avril 2013, les délégations camerounaise et nigériane ont entériné les constatations issues des missions d'évaluation effectuées dans les montagnes du Gotel, l'une des régions les plus difficiles d'accès sur la frontière terrestre, et dans le village de Mada, l'une des principales pommes de discorde depuis 2005, ce qui devrait permettre le tracé de 63 kilomètres supplémentaires de la frontière terrestre. Les activités de démarcation réalisées tout au long de l'année 2013 ont visé essentiellement à trouver une solution aux points de désaccord qui demeuraient. En novembre 2013, un expert international indépendant, spécialiste de l'hydrologie, a effectué une mission sur place afin de déterminer le cours oriental du fleuve Keraua et le cours principal du Mayo Tiel, qui constitue un point de discorde depuis le début. Les autres questions laissées en suspens et les mesures à prendre en la matière seront débattues à la trente-deuxième session de la Commission mixte, afin de prendre des décisions qui permettront d'accélérer la conclusion du processus de démarcation. À ce jour, les parties se sont entendues sur le tracé de 1 893 kilomètres de la frontière terrestre, dont la longueur totale est estimée à 2 100 kilomètres.

La Commission mixte a entamé l'établissement des cartes définitives de la frontière internationale au cours du premier semestre de 2013. À l'atelier de la Commission mixte sur l'établissement des cartes définitives, qui s'est tenu à New York en juin 2013, les parties se sont entendues sur les modalités et les considérations juridiques inhérentes à cet exercice; une première série de cartes à l'échelle 1:50 000 seront présentées aux parties pour qu'elles les examinent et les approuvent à la trente-deuxième session de la Commission mixte. La représentation cartographique de la frontière internationale commune entre le Cameroun et le Nigéria s'inscrira dans le cadre d'un accord sur la frontière internationale commune, dans lequel les deux États consigneront leur approbation de la ligne de démarcation internationale commune, dont les modalités sont en cours de définition. Y sera annexée une série de cartes représentant la ligne de démarcation, qui auront valeur de « cartes légalement reconnues ». La déclaration, qui comprendra un index des coordonnées géographiques des points du tracé agréé issus de l'évaluation faite sur le terrain, servira de référence contraignante pour la démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

L'installation de bornes le long de la ligne de démarcation a également bien avancé. À la suite de la décision prise par la Commission mixte en avril 2013 de reprendre les travaux d'installation de bornes sur les sections méridionale et centrale de la frontière, l'Organisation des Nations Unies a lancé, en juillet 2013, un appel d'offres pour les travaux de génie en vue de la construction de 323 bornes sur les 920 qu'il reste à installer. Le comité directeur du projet et l'équipe de suivi

technique se sont rencontrés à Ikom (Nigéria) du 9 au 12 octobre 2013 et se sont entendus sur le calendrier des opérations. Des évaluations en matière de sécurité et de logistique ont été réalisées du 25 octobre au 12 novembre 2013 dans les zones concernées par les travaux de construction, ainsi que des actions de sensibilisation de la population, avec le soutien d'observateurs civils des Nations Unies. Le 12 novembre 2013, le marché pour la construction des 323 bornes, d'une valeur de 1 412 904 dollars, a été octroyé à la société Geocyclic Consult; il sera financé par le fonds d'affection spéciale pour les activités de démarcation. Les travaux ont débuté le 20 novembre 2013.

En février 2013, l'Union européenne, qui a financé les activités de démarcation de 2006 à 2010, a réalisé une évaluation indépendante de l'assistance fournie. Il ressort de l'évaluation, dans laquelle il était souligné que les parties s'étaient véritablement approprié le processus, que celui-ci avait beaucoup contribué aux progrès enregistrés en vue d'un règlement durable du différend frontalier. Il y était préconisé, entre autres, d'apporter une aide supplémentaire en vue de la construction des dernières bornes, assortie de mesures d'accompagnement visant à réduire au minimum le risque de désaccord et de conflit à l'avenir.

Tout au long de l'année 2013, la Commission mixte a continué de soutenir l'instauration de mesures de confiance visant à garantir la sécurité et le bien-être des populations qui sont concernées par la démarcation dans les deux pays. Ainsi mon Représentant spécial a-t-il pris contact avec d'éventuels bailleurs de fonds pour mobiliser des moyens en faveur du programme socioéconomique de la Commission, qui porte sur l'élaboration de projets pour les localités frontalières. L'Union européenne a indiqué sa volonté de continuer à fournir des fonds au titre du onzième Fonds européen de développement (2014-2020). La Banque mondiale, quant à elle, s'est engagée à favoriser les projets de renforcement de la confiance au profit des populations touchées par la démarcation. Les projets d'ordre socioéconomique proposés ont été passés en revue par les organismes des Nations Unies présents au Cameroun et transmis au Gouvernement le 26 septembre 2012 pour qu'il les valide. Le Gouvernement nigérian a approuvé, le 15 septembre 2013, un descriptif de programme relatif aux projets socioéconomiques au profit des populations touchées par l'arrêt de la Cour internationale de Justice. Une étude de faisabilité sur les projets retenus et les coûts afférents est en cours.

D'après les observateurs civils des Nations Unies qui suivent l'évolution de la situation le long de la frontière terrestre et dans la presqu'île de Bakassi, le calme continue de régner. Le régime spécial de transition instauré en application de l'Accord de Greentree ayant pris fin, les mesures de renforcement de la confiance devraient se poursuivre dans le cadre de la plateforme de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, afin d'affermir encore plus les relations entre le Cameroun et le Nigéria et de consolider les acquis.

Dans l'ensemble, les évaluations dans les zones de la frontière qui n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation devraient se terminer d'ici à la fin de 2014 ou au début de 2015, selon la disponibilité des parties. Il demeure essentiel que les pays hôtes continuent d'assurer la sécurité, en particulier le long de la partie septentrionale de la frontière. En ce qui concerne les points de désaccord qui demeurent, la plupart, voire tous, pourraient être réglés pendant la même période, si les parties font preuve de souplesse et adhèrent aux solutions de compromis, ce qui, à son tour, permettrait d'achever les activités de démarcation, d'établir les cartes

définitives et d'installer les bornes d'ici à la fin de 2015. Cependant, l'essentiel des travaux de démarcation ne pourra être mené à bonne fin que si les parties réussissent à s'entendre en temps utile sur les différends qui subsistent.

Après le 31 décembre 2013, les activités suivantes devront être menées pour conclure les travaux de la Commission mixte, comme il est indiqué plus haut :

a) Achever les activités de démarcation et établir les cartes définitives et la déclaration sur la délimitation de la frontière;

b) Encourager l'installation des bornes terrestres financée par le fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation;

c) Promouvoir la coopération transfrontalière, y compris maritime, et les contrôles communs de sécurité le long de la frontière terrestre;

d) Mener à bien les initiatives de renforcement de la confiance auprès des populations locales touchées par les activités de démarcation;

e) Mettre en œuvre des stratégies de retrait en transférant les activités de la Commission mixte à la Commission bilatérale mixte ainsi qu'à d'autres structures sous-régionales.

Je tiens à rappeler que, jusqu'en 2003, la Commission mixte a été entièrement financée par des fonds extrabudgétaires. Durant la période allant de 2004 à 2013, ses activités ont été imputées sur le budget ordinaire de l'ONU. Les Gouvernements autrichien, bangladais, brésilien, canadien, italien, norvégien, pakistanais, suédois et uruguayen lui ont apporté un appui fonctionnel et technique en nature (en mettant à sa disposition des militaires et des juristes). Un soutien logistique a également été fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian, et ces deux pays, de même que le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, ont versé des contributions volontaires au fonds d'affection spéciale pour les activités de démarcation.

Étant donné l'efficacité de l'opération par rapport à son coût et l'importance des tâches qui restent à accomplir pour faire progresser l'exécution pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, j'ai l'intention de demander des ressources à prélever sur le budget ordinaire pour le fonctionnement de la Commission mixte du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon